

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 21 mai 2013**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme OBRIOT (représenté par M. GOUDEAU),

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 14 mai 2013

**Délibération n° : 21-2013**

**Objet : Adhésion au réseau ELISAN**

En janvier 2007, le Conseil d'Administration a validé le protocole de coopération proposé par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, en vue de créer un réseau européen des Élus de l'action sociale locale nommé « ELISAN ».

Ce réseau s'est doté le 28 janvier 2008 de statuts régis par la loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et est désormais une association sans but lucratif et à vocation internationale.

Elle a pour but :

- de faire entendre la voix des élus locaux et territoriaux en charge de l'action sociale en Europe,
  - de mieux faire connaître l'action sociale locale en Europe, ses enjeux, ses acteurs,
  - de valoriser le travail de l'Union européenne en matière de protection et d'inclusion sociale,
  - d'assurer une meilleure prise en compte de la contribution des élus de l'action sociale locale dans la mise en œuvre d'une politique sociale efficace et cohérente, nécessaire à la construction durable de l'Union européenne,
  - de coordonner l'action de ses membres et de les soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau européen qu'ils constituent et par le développement de partenariats nécessaires au développement de ses activités,
  - de créer et de gérer tous services et prestations nécessaires à l'accomplissement de ses buts :
1. tenir ses membres informés des politiques européennes dans le domaine social, au moyen de publications, de réunions, de rapports, d'études, de congrès ou de colloques ;
  2. mener des activités de conseil auprès de ses membres ;
  3. proposer des actions de formation aux élus, aux professionnels et aux bénévoles.

Par conséquent, les membres du conseil d'Administration :

- valident l'adhésion du CCAS à l'association « ELISAN » pour l'année 2013 ;
- décident que cette adhésion sera renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une augmentation de la cotisation annuelle de 10 %,
- disent que le montant de la cotisation annuelle de 200 € pour l'année 2013 sera prélevé sur le chapitre 011, nature 628-1.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 MAI 2013



**PUBLIÉ LE 22 MAI 2013**